



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 53426

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la participation de l'Etat au financement de base des établissements de la Fédération d'écoles supérieures d'ingénieurs et de cadres. En effet, ces écoles reçoivent de l'Etat, dans le cadre du chapitre 43-11 intitulé « Encouragements divers », une somme de l'ordre de 6 400 francs pour chacun des 10 000 étudiants en formation initiale. Sachant que les frais de scolarité réclamés aux étudiants s'élèvent à 30 000 francs en moyenne par étudiant et par an, les écoles de la FESIC demandent donc une augmentation de la participation de l'Etat à hauteur de 40 000 francs par étudiant et par an. Aussi, il lui demande s'il envisage d'accéder à leur demande.

Texte de la réponse

Les écoles supérieures privées mentionnées sont celles relevant de la Fédération des écoles supérieures d'ingénieurs et de cadres (FESIC). Le ministère de l'éducation nationale apporte annuellement à ces écoles une dotation de fonctionnement prise sur le chapitre budgétaire 43-11-10 (subventions aux établissements et aux écoles techniques d'enseignement supérieur privé). La dépense globale pour l'année 2000 correspondant aux écoles d'ingénieurs et aux écoles de commerce et de gestion concernées par ce chapitre budgétaire s'élève à 87 millions de francs. Or, les deux tiers de cette somme (64 millions de francs) sont versés aux établissements de la FESIC qui souhaite toutefois une subvention au minimum de cinq fois supérieure. Les écoles de la FESIC bénéficient, ainsi, d'un financement nettement supérieur à celui accordé aux autres établissements d'enseignement supérieur privé dispensant le même type de formation. Ce soutien financier, qui a connu depuis 1997 une augmentation significative, est actuellement maintenu. A l'avenir, la réflexion engagée avec les grandes fédérations, dont la FESIC, devrait aboutir à conforter l'expérimentation de la politique contractuelle menée notamment avec l'école catholique d'arts et métiers de Lyon et l'école des hautes études industrielles (écoles relevant de la FESIC). Cette politique permettra à l'Etat de lier son soutien financier, sur quatre ans, à la pertinence des projets d'établissements. Dans cette perspective, seront pris en compte en particulier la qualité des cursus proposés, le soutien au développement des secteurs actuellement les plus porteurs (informatique, télécoms, réseaux) et l'insertion professionnelle des diplômés. C'est cet objectif que j'entends conforter dès le budget 2001.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53426

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 novembre 2000, page 6301

Réponse publiée le : 29 janvier 2001, page 655